Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 16, rue d'Angleterre, 16 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	30 francs
Six mois	16 francs
Trois mois	8 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
2, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.25
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	0.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	0.50
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	0.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	0.50
Echos	—	0.50
Gazette du Nord	—	0.50

Rien ne marque davantage une mauvaise disposition du cœur que de ne pas souhaiter la vérité des grandes circulaires. PASCAL.

LA MESSE POUR LA PRESSE

DU DIMANCHE 28 JUIN AU SAMEDI 4 JUILLET

Chaque dimanche : un prêtre de la « Croix du Nord ».

4e Dimanche du mois : **Pont-de-Marcq**, à 7 h. — Hondeghem. — **Wez-Macquart.**

1er Mercredi du mois : **Orchies.**

1er Vendredi du mois : **Lille-Sud. — St-André-lez-Lille. — Hem. — Mons-en-Barœul. — Halluin. — Bergues. — Abbé Bethléem**, directeur de « Romans-Revue ».

Chaque trimestre, une messe est dite à : **Raismes, Roncq-St-Piat, Mazinghien.**

Monsieur le libre-penseur ET LA PATENE

Agriculteurs, ouvriers, gens de commerce, gens de métiers défilaient paisiblement et décemment. Un monsieur s'est avancé très digne, a mis ostensiblement un demi-décime dans le plateau et s'est détourné fièrement de la patène que le prêtre lui présentait à baiser.

Il a mis un sou dans le plateau : c'est une touchante concession aux dogmes surannés et à la cupidité cacerdotale ; c'est surtout une preuve que son dédain de la patène n'est pas une question économique, mais une question de principe.

Seul il a osé ce geste de penseur libre et conscient ; m'est avis que le curé a fortement à compter avec lui et que les Loges peuvent compter sur lui ; que ne doit-on attendre, que ne peut-on espérer d'un homme qui sait passer droit et ferme devant un curé qui officie dans son église et... refuser la patène !

Il serait peut-être un peu « cancrelat » que nous publiions son geste ; il a tort, son geste est un geste public, il appartient à l'histoire.

Dans un café, Monsieur le Libre-Penseur a confié à son ami l'apothicaire qu'il avait peur des microbes et que la commission d'hygiène ferait bien de s'occuper de la patène et de l'eau bénite, qui sont des agents de contamination !

Cependant, Monsieur le Libre-Penseur donne la main à des gens qui ne se sont pas rincé les doigts, au préalable, à la teinture d'iode, et on le voit boire dans des verres qui n'ont pas pris un bain de dix minutes dans l'eau bouillante... mais n'allons pas trop loin... il y a tant de patènes à boiser, dans le monde contaminé, qu'on les évite difficilement toutes.

Non, ce n'est pas une question de microbes, c'est une question de principes, une question philosophique.

Si c'est une question de principes, si sa foi libre-penseuse lui interdit ce geste en conscience, s'il a peur de mécontenter son dieu, pourquoi défile-t-il à l'offrande, pourquoi met-il le pied dans une église ?

« C'est pour la famille ».

La famille ? Il s'est ganté de noir, il s'est coiffé de son haut-de-forme, il a déposé son bristol dans la corbeille, il a serré la main aux parents en leur disant d'une voix grave : « Sincères condoléances », il semble que la famille l'a suffisamment remarqué.

Si le famille n'est pas chrétienne, que lui fait d'ailleurs un homme de plus à l'offrande ? elle comprendra si bien son abstention ; si elle est chrétienne, quelle consolation éprouvera-t-elle de sa petite protestation antireligieuse ?

Supposez que ces gens-là n'aient fait que se conformer à une coutume en demandant des funérailles religieuses pour leur mort, quelle délicate attention trouveront-ils dans ce geste d'un homme qui affiche de se f...cher desdites coutumes.

Nous soupçonnons fort M. le Libre-Penseur de n'être pas aussi calé en politesse et savoir-vivre qu'en philosophie !

Est-il fort en philosophie et sciences religieuses ?

Nous savons qu'il est diplômé : ce diplôme nous le garantit bon pour un peu de latin, une teinture de grec, quatre livres de géométrie, un degré d'algèbre, l'arithmétique et les nombres complexes, les verbes irréguliers et des éléments de physique et de chimie, etc.

Ce n'est même pas la science d'un pharmacien, et c'est peu quand il s'agit de décider si l'homme a une âme ou si l'Eglise romaine est dans la vérité.

Nous comprenons facilement que la science n'ait pas fait retrouver à notre penseur (?), comme au grand Pasteur, la foi d'un Breton, mais nous comprenons moins son assurance dans l'incrédulité !

Est-il si certain que cela ? Se croit-il le droit d'être certain de quelque chose dans le domaine scientifique, philosophique, religieux, qu'il a à peine entrevu ?

S'il était un monsieur quelconque, dont le rôle social se borne à débiter de la cannelle ou de la jujube, nous n'insisterions pas ; mais s'il n'a qu'un diplôme d'études secondaires, il passe cependant pour un homme calé et son exemple pourrait être contagieux.

Nous en connaissons qui l'admirent et ne sont pas loin de l'imiter.

Allons, Monsieur le Libre-Penseur, descendez dans votre conscience, réfléchissez, il y a tant de bon en vous que nous ne désespérons pas.

XXX.

Gazette du Nord

— Les funérailles de **M. Alphonse Delesalle**, ancien filateur de coton, décédé mardi à l'âge de 84 ans, ont été célébrées samedi matin, en l'église de **LAMBERSART**, au milieu d'une assistance considérable, en grande partie composée de notabilités industrielles et commerciales de Lille et des environs.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Lesage, curé de la paroisse Saint-Calixte.

Le deuil était conduit par MM. Frédéric Delesalle, René Delesalle, Henri Delesalle, fils du défunt, et MM. Ch. Théry, notaire honoraire ; le docteur Dnret, membre associé de l'Académie de médecine, ses gendres.

M. Frédéric Delesalle était accompagné de M. le chanoine Delesalle, doyen de Lannoy.

On remarquait notamment la présence de MM. Charles Delesalle, maire de Lille, Remy, adjoint, Valdelièvre, conseiller municipal, Assoignon, secrétaire-général de la mairie ; Auguste Bonte, Coquelle, conseillers généranx ; Nicolle, maire de Lomme, d'Hespel, maire de Bondues ; Faucheur, président de la Chambre de Commerce ; Louis Danel, président du Tribunal de commerce ;

MM. les chanoines Buns, intendant des Facultés catholiques ; Delbrouck, supérieur de l'école libre Saint-Joseph ; Dieu, supérieur de l'Institution libre de Marcq ; Pajot, secrétaire de Mgr Charost ; les abbés Dubrulle, bibliothécaire des Facultés catholiques ; Arnould, curé de Canteleu ; MM. Ricardi, Verley, Bernard ;

MM. Ory, professeur à la Faculté libre de droit ; les docteurs Augier et Camglot, professeurs à la Faculté libre de médecine ; Gustave Théry, Delemer, Houdoy, Paul Delepoulle, avoeats à Lille ; Maurice Jaspar, avoué à Lille ; Henri Parenty, nvoué à Donai ;

MM. Ch. Roussel, notaire honoraire ; Dovey, Herlin et Pierre Roussel, notaires à Lille ; Ghesquières, notaire à Tourcoing ; Crouan, Liagre, agents de change;

MM. André Saint-Léger, Louis et Alphonse Motte, Edouard, René et Alfred Descamps, commandant Dubus, Maurice Wallaert, Pierre Bouriet, Etienne Bernard, Alphonse et Jules Fockedey, Masse-Pollet, Masse-Delemer, Venot, Omer Bigo, Malpel, Edouard et Edmond Agache, Albert Crespel, Jules, Emile et Jacques Le Blan, Paul Bernard, Liagre-Rese, Catel-Bégbin, le comte de Pas, Steverlynck, de Prins, Van de Weghe, Joseph Masqueller, André, Georges, Léon Boutry, Aug. Poullier, Louis et Edouard Thiriez, Barrois, Masse-Pollet, etc.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant).

ÉCHOS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

La Commission départementale se réunira mercredi 1er jnillet, à 11 heures du matin.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Riom, M. Compane, substitut du procureur de la République près le tribunal de Lille.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de Lille, sur sa demande, M. Hermann, procureur de la République près le tribunal de Châteaubriand.

Juge suppléant au tribunal de Cambrai, M. Alfred Dieu, ancien avoué.

COMMISSAIRES DE POLICE

Les commissaires de police dont les noms suivent sont appelés aux postes ci-après : MM. Grégoire, de Mouvaux, à Verdun ; Denelle, de Longwy, à Mouvaux.

SOCIETE DES VOYAGEURS ET EMPLOYES DU NORD DE LA FRANCE.

L'assemblée générale semestrielle aura lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures 30 très précises du soir, au siège social, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. Les sociétaires sont priés de se munir de leur insigne.

L'entrée est interdite aux personnes étrangères à la société.

EXPOSITION DES ROSES AU PALAIS-RAMEAU, A LILLE

L'inauguration officielle de cette exposition aura lieu dimanche, à onze heures du matin et sera suivie de la distribution des récompenses.

Le soir, de quatre à six heures, audition artistique par la célèbre et réputée harmonie le Cercle Berlioz, qui exécutera un programme des plus artistiques.

Les exposants ont tous pris possession de leur place et parmi les produits exposés, nous avons pu admirer des merveilles florales qui intéresseront vivement tous ceux qui visiteront cette exposition. La société d'horticulture aura cette fois encore présenté une manifestation qui recueillera les éloges de tous.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Le Comice agricole de Lille informe les cultivateurs des cantons de Roubaix, que sa commission spéciale chargée de visiter les fermes de ces cantons, se mettra en ronte du 10 an 15 juillet prochain, et prie ceux qui n'auraient pas encore demander la visite de leurs fermes et retourné le questionnaire qui leur a été anvoyé à ce sujet, de bien vouloir lui faire parvenir ces documents sans retard, à son bureau, 122, rue de Paris, à Lille, s'ils veulent recevoir la visite de cette commission.

NOUVELLES MILITAIRES

ECOLE D'ADMINISTRATION MILITAIRE D'ARTILLERIE

Dans la liste nominative par corps d'armée des sous-officiers admis à la suite des épreuves écrites, en 1914, à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'Ecnle d'administration militaire, section B, artillerie, nous relevons les noms suivants :

1er corps d'armée. — 15e d'artillerie : Caron, Rouhard, maréchaux des logis ; 27e d'artillerie : Gauthier, maréchal des logis ; 41e d'artillerie : Collin, Richez, maréchaux des logis ; 1er d'artillerie à pied : Francomme, maréchal des logis.

ARMÉE TERRITORIALE

Ont reçu les affectations suivnntes dans l'armée territoriale :

2e régiment territorial d'infanterie : MM. Mollet, lieutenant an 7e régiment territorial ; Cerisier, Revel, sous-lieutenants, au 7e régiment territorini.

3e régiment territorial d'infanterie : MM. Lehnet, lieutenant, et Lecoq, sous-lieutenant, nu 7e régiment territorial.

4e régiment territorial d'infanterie : MM. Loisel, lieutenant, et Franconnet, sous-lieutenant, au 7e régiment territorial.

5e régiment territorial d'infanterie : MM. Baudour, capitaine, an 7e régiment territorial d'infanterie ; Théry, lieutenant, et Denklau, sous-lieutenant, au 1er régiment territorial ; Trévis at Leprince, capitainee, au 8e territorial ; Hay, Leconfire, Dodanthun et Robyn, lieutenants, au 8e territorial ; Bulon, sous-lieutenant, au 8e territorial.

MAITRES OUVRIERS

ARMÉE ACTIVE. — *Mutations.* — Les maîtres ouvriers dont les noms suivent ont été affectés, savoir :

Tailleurs : Binry, ex-maître tailleur à l'Ecole militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer, affecté au 1er régiment d'artillerie lourde au camp de Sisconne ; Perrin, du 6e chasseurs à Lille, affecté au 11e dragons, à Belfort ; Sergeur, du 1er escadron du train, à Lille, affecté an 6e chasseurs, à Lille ; Bocquillon, de la 2e section des commis ouvriers, à Amiens, affecté nu 1er escadron du train, à Lille.

Nominations. — Les ouvriers dont les noms suivent ont été nommés maîtres ouvriers et affectés :

Selliers : Trouillet, du 4e cuirassiers, à Cambrai, affecté au 9e escadron du train, à Châtenuroux ; Fanqueux, du 15e d'artillerie, à Douai, affecté au 12e escadron du train, à Moulins.

SECTION FLAMANDE ET ARTÉSIENNE
DES MAIRES DE FRANCE

La Section Flamande et Artésienne de l'Association Nationale des Maires, s'est réunie dimanche 21 juin, à trois heures, dans une des salles de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille. Une soixantaine de maires y assistaient. La séance était présidée par M. Crespel, maire de La Bassée, président, assisté de MM. Valentin, maire de Gravelines, et Pierens, maire de Wallon-Cappel, vice-présidents.

Après avoir remercié les membres présents, le Président aborde l'ordre du jour.

1° De l'assurance des maires destinée à couvrir la responsabilité personnelle qu'ils encourent à l'occasion de leurs fonctions.

M. Crespel, président, cite plusieurs cas où cette responsabilité a joué, et c'est traduite pour les maires intéressés par le paiement d'indemnités importantes. C'est ainsi que le maire de St-Symphorien s'est vu condamné à payer 26.000 fr. pour défaut de transcription en marge d'un acte de naissance, d'une acte d'adoption. Cette omission ayant privé l'adopté d'un héritage, celui-ci s'attaqua nu maire qui fut déclaré responsable et condamné à poyer 26.000 fr. de dommages-intérêts.

C'est ainsi également qu'un meire fnt condamné à payer 12.500 fr. à la suite d'un accident de tir survenu dans sa commune alors que le tir en question avait été orgnnisé dans la commune sans que son autorisation ait été sollicitée ainsi que cela se passait depuis des années. L'Association Nationale des maires a décidé de proposer à ses membres une assurance mutuelle contre ce risque sérieux. La Section Flamande approuve cette initiative et se ralliera en projet lorsqu'il sera complètement mis au point par l'Association Nationale.

2° De l'intérêt qu'il y eurait à ce que le Parlement consulte les Associations de maires sur toutes les questions qui intéressent l'Administration communale et à propos de toutes les lois pour l'application desquelles cette Administration doit intervenir.

M. d'Hespel, maire de Fournes, secrétaire de la Section, expose la question. La collaboration des maires serait très précieuse pour le Parlement dans les questions qui intéressent leur administration ou bien pour l'élaboration des lois qui demandent pour leur application, l'intervention des administrations communales.

On pourrait même prévoir dans un projet de révision de la Constitntion, une organisation de tous les maires de France en vue de consultations périodiques.

La Section émet le vœu qu'en attendont cette organisation, le Parlement consulte les Associations de maires dans les questions où leur compétence leur permet d'éclairer utilement les Pouvoirs publics

3° De l'équitable attribution des secours aux familles nombreuses et nécessiteuses en ce qui concerne les soutiens de famille appelés sous les drapeaux.

Sur la proposition de M. le maire de Fournes, la Section émet le vœu que le maire soit entendu lorsqu'un cas intéressant un de ses administrés est soumis à la Commission cantonale. C'est en effet le maire de la commune qui peut défendre le mieux, les intérêts de cet administré et expliquer pourquoi le Conseil s'est prononcé de telle ou telle façon à son égard.

La Section émet aussi le vœu que le Préfecture publie chaque année : 1° Le nombre des demandes d'allocations qui ont été produites pour tout le département ;

2° La liste nominative par commune de ceux qui ont obtenu l'allocotion ;

3° Le nombre d'enfants ou autre motif qui a déterminé cette attribution.

Ces publications permettraient aux familles de se rendre compte des conditions dans lesquelles fonctionne une loi qui intéresse beaucoup d'indigents, et créerait pour les conseillers municipaux une sorte de jurisprudence très utile ;

4° De l'utilité d'une représentation proportionnelle et proportionnée.

La question concernant la représentation proportionnelle dans les élections législatives a été écartée comme ayant un caractère politique ; au contraire, la Section s'est prononcée sur la question de la représentation proportionnée estimant qu'elle visait surtout les intérêts matériels ; elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la représentation proportionnelle, avec application immédiate.

5° De la composition des Commission administratives des Bureaux de bienfaisance.

M. d'Hendecourt, maire de Gognies-Chaussée, trésorier de la Section, expose l'état de la question ; son rapport paraîtra dans le Bulletin de l'Association. En voici le résumé :

Au Sénat, dans la dernière législature, le projet déposé par M. Gourju (trois membres nommés par le Conseil municipal, trois par le Préfet, sous la présidence de Maire, membre de droit) a été rejeté, mais il a été décidé que la question reviendrait devant le Sénat.

A la chambre, dans la dernière législature, M. Bonjeyay avait rapporté un projet : quatre membres nommés par le Préfet, quatre par le Conseil.

Ce projet va être repris.

M. d'Hendecourt propose que la Section émette un vœu demandant au Bureau de l'Association Nationale de suivre la question et d'intervenir pour obtenir l'adoption du projet Gourju, c'est-à-dire trois conseillers, trois délégués et le maire président.

La Section se prononce dans ce sens à l'unanimité des membres présents.

6° Du droit des Conseils municipaux de régler leur budget en ce qui concerne les dépenses facultatives.

M. Alexandre Crespel, président, attire l'attention de la Section sur cette question qui est très intéressante pour tous les maires.

L'article 145 de la Loi du 5 Avril 1884 est ainsi conçu :

« Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le Conseil municipal, et réglé par le Préfet, lorsqu'il pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette extraordinaire aux dépenses soit obligatoires, soit facultatives ordinaires ou extraordinaires, les allocations portées au dit budget pour les dépenses facultatives ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure ».

Dans le département du Nord, fait observer M. le Maire de La Bassée, toutes les communes sont obligées d'avoir recours aux recettes extraordinaires pour faire face aux dépenses facultatives. Il en résulte que la Préfecture peut d'un trait de plume supprimer toute dépense facultative sans aucune raison et même lorsque cette dépense a toujours été approuvée précédemment sur elle.

M. Crespel insiste donc sur le vœu qui a été voté à l'Assemblée générale de l'Association Nationale, au cours de son sixième Congrès tenu à Paris du 19 au 21 février, et propose à la Section de l'appuyer par un vote. A l'unanimité, la Section accepte la proposition de M. Crespel.

Voici les termes de ce vœu :

Considérant qu'en matière budgétaire, les communes sont en fait soumises au pouvoir discrétionnaire des Préfets ;

Considérant que les communes doivent pouvoir régler elles-mêmes leurs affaires, qu'il ne peut être fait échec à ce principe que dans la mesure nécessaire et suffisante pour les empêcher de surcharger les contribuables ;

Considérant que l'autorité supérieure est suffisamment armée dans ce but par les dispositions des articles 68, 142 et 143 de la Loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que l'hypothèse prévue par l'article 145 qui permettrait aux communes de régler elles-mêmes le budget de leurs dépenses facultatives n'est en fait presque jamais réalisée ;

Emet le vœu,

Que les deux premiers paragraphes de l'article 145 soient ainsi modifiés : « Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté et réglé par le Conseil municipal lorsqu'il n'omet aucune recette, qu'il pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et n'applique aux dépenses de toute nature que des recettes qu'il peut voter sans approbation ou qui ont déjà été approuvées par l'autorité supérieure ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

CANTIQUE
DU DIOCÈSE DE CAMBRAI à N.-D. de Lourdes

On lit dans *Le Diocèse de Cambrai* :

L'Archidiocèse de Cambrai, dans son organisation nouvelle, avait besoin, pour ses pèlerinages à Lourdes, d'un chant pieux qui fût tout à fait le sien. Sur un désir qui lui a été exprimé à ce sujet, M. le chanoine Parsy, s'inspirant de la remarquable vignette frontispice de notre Bulletin « Le Diocèse de Cambrai », a composé le beau cantique que nous allons publier et dont S. G. Mgr l'Archevêque a bien voulu agréer l'hommage. La musique de ce chant est pieuse et entraînante ; l'artiste qui l'a composée se voile sous un pseudonyme dont nous ne nous permettons pas de révéler le secret :

Le Diocèse de Cambrai à Lourdes

I

Fille de Cambrai, Notre-Dame de Grâce
Sous sa bannière appelle ses enfants :
Comme toujours, accourez prendre place
A l'avant-garde, heureux et triomphants.

REFRAIN

Salut ! Salut ! Lourdes, cité béoie,
De la souffrance espoir universel !
Dieu, par sa Mère et par l'Eucharistie,
Ouvre en ce lieu tous les trésors du Ciel.

II

Vois à tes pieds les fils de Valenciennes,
Ton peuple aimé, Vierge du Saint-Cordon :
Mets plus d'amour dans les âmes chrétiennes,
Pour des pécheurs implore le pardon !

III

Chante, ô Douai, célèbre les miracles
De Notre-Dame et du Saint-Sacrement,
Offre à Marie, au Dieu des Tabernacles,
Du souvenir l'hommage et le serment !

IV

Pour le défendre, Avesnes des abeilles
Par toi reçut autrefois le secours :
Vierge, ta main fait encor des merveilles,
Garde en nos cœurs la foi des anciens jours !

V

Pour leur Eglise, à notre humble prière,
Nos saints Patrons unissent leurs accents :
Seigneur, entends tes amis et ta Mère,
Bénis, protège et sauve tes enfants !

E. PARSY, Ch. hon. de M.

Ce cantique, revêtu de l'*imprimatur* donné par Mgr l'Archevêque lui-même, est en vente chez M. O. Masson, librairie Notre-Dame de Grâce, Cambrai, aux prix suivants (paroles et musique) :

Un exemplaire, 0 fr. 65 ; six exemplaires, 3 fr. 25 ; douze, 6 fr. 50 ; vingt-cinq, 1 fr. ; cinquante, 1 fr. 75 ; cent 3 fr., port en sus.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

FACULTÉ DE DROIT

La Faculté des Lettres de l'Université de Dijon vient de déclarer M. Viard, professeur suppléant d'histoire du droit, docteur ès lettres avec mention « Très honorable ».

Il est à noter — le fait étant encore très rare — que le nouveau docteur ès lettres possède déjà le double doctorat en droit et le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes « Sciences religieuses ».

A la soutenance, fort animée, ont pris part principalement M. Henri Hauser, correspondant de l'Institut et l'un des maîtres de l'histoire du XVIe siècle ; M. Eisenmann, professeur à la Sorbonne ; M. Febvre, dont on connaît les magistrales études sur l'histoire sociale franc-comtoise ; M. Champeaux, le créateur du droit bourguignon. Ce dernier représentait la Faculté de Droit de Dijon, dont M. Viard a été l'élève en même temps que de la Faculté des Lettres.

Les sujets des thèses de M. Viard relèvent à la fois de l'histoire générale et de l'histoire du droit. L'un est « L'Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVIe siècle » et continue la série des études déjà entreprises par M. Viard sur cette institution. L'autre est consacrée à l'examen local d'une question encore fort négligée par les historiens, malgré son importance, celle de l'histoire intérieure de la France de 1800 à 1814, et a pour titre : « L'Administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or sous le Consulat et le Premier Empire ». Toutes deux font partie de la collection des « Mémoires et Travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille ».

Disons en terminant que nous croyons savoir que M. Viard a l'intention de commencer, pour le département du Nord, des recherches analogues à celles qu'il vient d'achever si brillamment sur la Côte-d'Or.

L'ELECTION SÉNATORIALE

A la candidature de M. Fosse, ancien préfet, que nous signalions hier, on peut ajouter aujourd'hui celle de M. Debove, ancien député, conseiller général, radical, qui se ferait désigner par un congrès de délégués radicaux de l'arrondissement d'Avesnes, la candidature probable de M. Defontaine, député radical-socialiste ainsi que celle du citoyen Delory, sans compter celle de M. Davaine.

Les amateurs ne manquent pas, on s'en aperçoit, bien que le mandat ne doive être exercé que pendant six mois ; mais il sera toujours bon d'être en place au renouvellement total du mois de janvier. Comme il y a déjà sept sièges occupés sur huit, l'empressement des candidats se comprend, bien qu'il y ait toujours loin de la coupe aux lèvres.

LA NOUVELLE ÉGLISE
DE ROSENDAEL

Lundi 29 juin, à deux heures et demie, cérémonie de la bénédiction solennelle de l'église Saint-Zéphirin par S. G. Mgr Charost, évêque de Lille.

Cortège. — Le cortège sera mis en marche à deux heures et demie, partira de l'église de Rosendael et passera par les rues suivantes : rue de la Gare, rue de la Tante-Verte, rue Paul-Bert.

Dans chacune de ces rues, richement pavoisées, s'élèveront des arcs de triomphe.

Ordre du cortège. — 1. Cavalcade d'hommes formée par les jeunes gens de la paroisse Saint-Zéphirin. — 2. Ecole libre des garçons avec ses groupes costumés. — 3. Ecole libre des filles avec ses groupes et bannières. — 4. Enfants de Marie de Rosendael. — 5. Groupe des Dames : Ligue Patriotique des Françaises et Mères Chrétiennes. — 6. La musique de l' « Espérance ». — 7. Groupe des hommes précédé de la nouvelle bannière de saint Zéphirin. — 8. Enfants de chœur. — 9. Clergé faisant escorte à Sa Grandeur l'Evêque de Lille.

Ordre de la cérémonie. — 1. Chant de l' « Asperges me » et du psaume « Miserere », pendant lequel l'Evêque bénit les murailles extérieures de l'église.

2. Le clergé entre dans l'église et chante les litanies des saints. Suit la récitation de trois penumes. — Pendant ce temps l'Evêque bénit les murs intérieurs de l'église.

3. Les prières et la bénédiction terminées, le clergé se rend au devant du Saint Sacrement pour le conduire processionnellement à l'église.

4. Entrée du peuple par les différentes portes.

5. Sermon de circonstance par M. Henri Hamez, missionnaire, auxiliaire du nouveau Curé.

6. Allocution par Sa Grandeur.

7. Salut solennel et bénédiction du T. S. Sacrement. — Pendant les chants, exécutés par la chorale du Collège de Notre-Dame des Dunes, une quête en faveur de la nouvelle église sera faite par Mmes Henri Loubry-Coquelle et Roger Cabour-Coquelle.

Sur le parcours du cortège et aux abords de l'église, des médailles-souvenirs et des images de saint Zéphirin seront mises en vente pour l'acquisition des objets du culte.

UN INCENDIE RUE DE LANNOY
A ROUBAIX

Dix mille francs de dégâts

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, vers une heure du matin, le feu s'est déclaré chez M. Alphonse Carpentier, ébéniste, 604, rue de Lannoy, à la Justice.

Entendant un bruit insolite dans une pièce contiguë à sa chambre à coucher, et utilisée comme magasin pour le matériel et les marchandises accessoires, M. Carpentier se leva, croyant à la présence de cambrioleurs chez lui. A peine avait-il ouvert la porte qu'il recula, suffoqué par une épaisse fumée, en même temps que les flammes menaçaient de gagner la chambre à coucher.

Il donna l'alarme, réveilla sa femme et ses enfants et fit prévenir les pompiers. La petite famille voulut fuir ; elle ne put utiliser l'escalier, rendu impraticable par la fumée.

Il fallut songer au sauvetage. Des matelas furent jetés dans la rue, puis les enfants, enveloppés de draps, lancés par la fenêtre, vinrent y retomber sans se faire de mal.

Les pompiers étaient cependant accourus. Ils mirent deux lances en batterie, protégèrent le rez-de-chaussée et l'atelier se trouvant dans la cour. Une demi-heure d'efforts les rendit maîtres du feu.

Les dégâts sont évnlués à 10.000 francs environ. On ignore la cause du sinistre.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

LE SUCRE BEGHIN

L'AVIATION
DANS LA RÉGION D'AVESNES

Des manœuvres d'aviation ont lieu, en ce moment, entre Maubeuge et Reims.

Vendredi, à 7 heures du soir, deux monoplans venant de Reims ont survolé l'arrondissement, se rendant à Maubeuge.

Samedi, de 6 à 7 heures du matin, cinq autres aéroplanes sont également arrivés à Maubeuge et, à midi et demi, un dirigeable très puissant, y atterrissait également.

LE VIIe CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE BOUVINES

RETRAITE AUX FLAMBEAUX A CYSOING ET A BOUVINES

Les fêtes de Bouvines ont été inaugurées, samedi soir, à Cysoing et Bouvines, comme vendredi à Lille, par une retraite aux flambeaux comme on n'en avait jamais vu de semblable dans ces localités.

On peut dire que toute la population est accourue pour assister en défilé des soldats porteurs de torches et de lanternes vénitiennes, escortés de la cavalerie qui avait pris part à la retraite de Lille.

Par cette magnifique soirée d'été, le spectacle était superbe de ce cortège lumineux dans la campagne, et de ces cavaliers précédés de trompettes, qui semblaient saluer de leurs notes guerrières les morts de 1214, avant la commémoration par leurs descendants de leurs beaux et hauts faits d'armes pour la défense de la patrie.

C'est aujourd'hui, dimanche, que sera célébrée à Bouvines la grande fête d'unité nationale à laquelle prendront part des foules considérables.

Voici, en résumé, les indications déjà publiées en détail sur le voyage et la fête.

MOYENS DE COMMUNICATIONS

ALLER. — **Départ de Lille** (trains ordinaires et spéciaux) : 7 h. 55, 8 h. 07, 8 h. 49, 9 h. 54, 11 h. 21, 13 h. 19, 14 h. 27.

Tramway d'Hellemmes à Bouvines à 6 h. 25, 9 h. 25, 11 h. 48, 13 h. 50, 15 h. 15, 16 h. 45, 18 h. 06, 19 h. 25, 23 h. 15.

Départ de Tourcoing (trains spéciaux avec arrêts aux stations intermédiaires par Roubaix, Wattrelos, Lannoy, Asoq) : 8 h. 26, 14 h. 35.

De Lille à Bouvines, 35 à 40 minutes ; de Tourcoing à Bouvines, 50 minutes environ.

RETOUR. — De Bouvines à Lille (trains ordinaires et spéciaux) : 16 h. 17, 18 h. 32, 19 h. 19, 20 h., 21 h., 23 h. 45.

De Bouvines à Hellemmes : 6 h. 43, 8 h. 44, 10 h. 48, 13 h. 11, 14 h. 50, 16 h. 17 h. 33, 18 h. 41, 22 h. 30.

De Bouvines à Tourcoing (trains spéciaux avec arrêts aux stations intermédiaires par Asoq, Lannoy, Roubaix, Wattrelos) : 18 h. 35 et 23 h. 20.

De Bouvines à Valenciennes (train spécial) : 22 h. 30.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

10 heures. — Pose de la première pierre du monument par M. Lamy, de l'Académie Française. — Discours. — Ode à Bouvines, dite par Mlle Briey, de l'Odéon. — Cantate. — Défilé et revue des troupes.

Midi. — Banquet officiel. — Concert militaire. — Arrivée du cortège.

2 h. 1/2. — Représentation de la « Fille de Roland » au théâtre de verdure.

5 heures. — Fêtes champêtres. — Festival de musique et Pompiers.

9 heures. — Fête de nuit.

10 heures. — Feu d'artifice.

UNE RIXE MORTELLE
à Croix-Wasquehal

DEUX ARRESTATIONS

Vendredi soir, avant la rentrée du personnel de nuit, c'est-à-dire un peu avant six heures, n lieu, à l'Etablissement international de construction de machines agricoles, la paie hebdomadaire.

Trois ouvriers : Rémy Vannick, 22 ans, né à Woorde (Belgique), demeurant à Roubaix, rue du Luxembourg, 92, François Defoere, 34 ans, né à Iseghem (Belgique), demeurant au hameau du Hainaut, à Wattrelos, et Jean Lantsoght, 28 ans, né à Bruges, quittèrent le travail vers 7 h. et demie, à la suite d'une discussion.

Dans la rue, les trois camarades recommencèrent à se disputer et pénétrèrent chez Croës, avenue Hannart. Là, en buvant force verres, ils ramirent la question en litige sur le tapis et lorsque vers 10 h. ils quittèrent l'estaminet, l'accord n'avait pu se faire.

Dominés par la colère et la boisson, les trois hommes entrèrent à « Belle-Vue » estaminet tenu, rue de Croix, 8, à Wasquehal, par M. Decottignies.

La discussion reprit de plus belle et le tenancier, pour avoir ses clients débordant, déclara qu'il avait l'habitude de fermer à 10 heures 1/2.

Les consommateurs régièrent leur compte et sortirent.

COUPS DE COUTEAU

M. Decottignies venait de fermer ses volets, lorsqu'il entendit les cris : « Au secours ! », répétés plusieurs fois par quelqu'un qui se débattait dans la nuit...

Avec les logeurs de l'estaminet et son beau-frère, M. Alphonse Wiffels, le cabaretier se rendit à l'endroit d'où partaient les cris. Il trouva par terre l'un de ses clients, Rémy Vannick, et à ses côtés Jean Lantsoghi, le troisième, François Defoere, s'enfuyait.

Ils transportèrent le blessé dans la cour, puis dans la cuisine. Le malheureux avait une large et profonde blessure à la nuque, des plaies à la joue et à la main droite. Une abondante hémorragie l'affaiblissait, et lorsque le docteur Liénard, de Wasquehal, arriva à minuit, l'état de Vannick était très grave.

MORT DE LA VICTIME

Le garde Dupont fut prévenu et interrogea le blessé, les logeurs et le cabaretier vers 1 heure du matin. Il put recevoir la déclaration de Vannick qui accusa « l'ouvrier qui demeure aux Ballons » de lui avoir donné des coups de couteau : le blessé expira peu après.

L'ENQUÊTE DOUBLE ARRESTATION

M. Jérôme, commissaire de Croix, aidé du garde Dupont, du brigadier de gendarmerie Fleury et du gendarme Bomble, mena une enquête active dès le matin. Les dépositions permirent de rechercher aussitôt les coupables.

Rue de la Chaussée, à Roubaix, ils arrêtèrent dans sa chambre Jean Lantsoght,